



## Atteinte à la liberté de la presse

### **Un journaliste de France 3 placé en garde à vue pour un reportage sur une manifestation**

Alors qu'une proposition de loi dite « de sécurité globale », en discussion devant le Parlement, fait craindre le pire pour la liberté dans notre pays, un journaliste de France 3 Ile-de-France a été interdit d'exercer sa profession et placé en garde à vue, toute la nuit du 17 au 18 novembre.

Mardi 17 novembre, vers 21h00 un journaliste de la rédaction de France 3 Paris Ile-de-France rentre chez lui.

Au croisement entre le boulevard St Germain et la rue de Bellechasse, dans le 7ème arrondissement, il assiste à des échauffourées entre des manifestants et les forces de l'ordre.

Réflexe professionnel : il sort son téléphone portable, sa carte de presse et commence à filmer la scène. Des policiers s'approchent et lui demandent d'arrêter de filmer. Il fait valoir son droit de filmer en montrant sa carte de presse. Les policiers s'éloignent.

Quelques minutes plus tard, un commandant de police l'aborde lui signifiant à nouveau d'arrêter de filmer. Il refuse, disant qu'en qualité de journaliste, il a le droit de filmer une manifestation avec son portable.

Le commandant le fait alors asseoir par terre. Il est ensuite emmené au commissariat du 17ème arrondissement pour une garde à vue qui a duré jusqu'à ce mercredi 18 novembre à midi.

Plusieurs reporters, travaillant pour différents médias, ont également été molestés ou interpellés lors de cette manifestation.

Le SNJ apporte tout son soutien à ces consœurs et confrères, victimes d'une grave atteinte à la liberté de la presse.

Les forces de l'ordre se sont appuyées sur le nouveau schéma national de maintien de l'ordre, qui permet l'arrestation de personnes pour non dispersion d'une manifestation après sommation.

Ce schéma a été dénoncé avec force par le SNJ parce que nuisible à la liberté de la presse.

Le SNJ appelle la direction de France Télévisions (première rédaction du pays avec plus de 2500 journalistes) à prendre la mesure du danger que représente la proposition de loi « sécurité globale » pour la liberté d'informer.

Nous ne croyons pas le ministre de l'Intérieur quand il affirme que cette loi garantirait aux journalistes la possibilité de filmer et diffuser librement des actions de police.

Les graves incidents du 17 novembre doivent tous, journalistes, dirigeants de presse et citoyens, nous rappeler que la liberté d'informer est menacée.

Paris, le 18 novembre 2020